



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ADEME

Question écrite n° 59849

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'activité de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Un récent rapport parlementaire a souligné la forte augmentation des dotations budgétaires accordées à l'ADEME : + 53 % entre 1995 et 2000. Avec un budget s'élevant à près de 2,43 milliards de francs, cette agence emploie près de 800 personnes afin d'intervenir sur le traitement des ordures ménagères, la pollution de l'air et la maîtrise de l'énergie. Or seulement 19 % de ces crédits ont été utilisés par l'ADEME en 2000. Ce chiffre est à mettre en parallèle avec les obligations faites aux maires de se conformer aux normes environnementales très contraignantes et extrêmement coûteuses. Aussi, face à ce constat, il lui demande de bien vouloir lui préciser les principes d'intervention de l'ADEME ainsi que leur traduction pratique et budgétaire afin d'expliquer à la fois la forte augmentation du budget de cette agence et la faible utilisation de ces crédits.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux ressources de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Dès la période 1995-1998, les relations entre l'Etat et l'ADEME ont été précisées et formalisées dans le cadre d'un contrat d'objectifs, qui a servi de base de référence aux ministères concernés pour le pilotage et pour l'évaluation des actions de l'agence. A partir de 1998, un nouveau contrat pluriannuel a été mis en chantier ; son adoption, qui aurait dû intervenir avant la fin de l'année 2000, a été reportée, d'un commun accord de quelques mois, pour que puissent être prises en compte les orientations retenues par le Gouvernement dans le cadre du « plan national d'amélioration de l'efficacité énergétique ». Le contrat de plan 2000-2006 entre l'Etat et l'ADEME sera donc signé très prochainement. Ce document précisera tout particulièrement les objectifs concrets que l'agence s'engage à atteindre au cours des années à venir, ainsi que les améliorations qu'elle devra continuer à apporter à son organisation et à ses modalités de gestion, en s'appuyant sur les recommandations récemment formulées par l'inspection générale des finances. Il s'agira en fait pour l'ADEME de poursuivre et d'amplifier les efforts importants qu'elle a d'ores et déjà accomplis, notamment depuis 1998. A cet égard, la ministre insiste sur le fait que l'agence, tout en conservant une rigueur constante dans sa façon d'utiliser l'argent public, a réussi à accroître très considérablement le volume de ses interventions au cours des dernières années : le nombre de dossiers traités est passé de 5 719 en 1997 à 11 540 en 2000, et parallèlement le montant total des aides attribuées est passé de 1 228 MF en 1997 à 2 289 MF en 2000. Il est donc manifeste que l'ADEME, même si ses effectifs ont été renforcés durant la même période de 135 postes, a su se mobiliser pour répondre aux nouveaux besoins. S'agissant plus particulièrement du domaine des déchets, qui a été particulièrement concerné par le changement majeur qu'a constitué la suppression des anciennes taxes affectées et leur remplacement, en tant que ressource de l'ADEME, par des dotations budgétaires, l'agence, en dépit de la baisse du taux des aides décidée en mai 1999, a vu le montant de ses interventions croître de manière significative. Les engagements (c'est-à-dire les conventions signées avec ses partenaires) étaient dans ce domaine de 457 MF en 1997. Ils ont atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 1 584 MF en 1998, et se sont

maintenus à 978 MF en 1999 et 963 MF en 2000. Quant aux paiements, ils suivent, avec un décalage qui tient à la nature même des opérations financées, l'évolution des engagements.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59849

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2042

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3519